



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 2 mars 2017

Amendement du Groupe Front National

Rapport N° 17.01.01 LANCEMENT SRADDET

Notre Région, avec une densité de population de 66 habitants au kilomètre carré et des zones rurales étendues, ne peut pas tout miser sur le seul transport ferroviaire dont la part modale demeure très faible.

La Loi NOTRe indique clairement que le schéma routier relève des compétences de la Région.

Le troisième alinéa de l'article L. 4251-1 du CGCT dispose que le SRADDET

« identifie les voies et axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional »

En lien avec l'objectif poursuivi par le schéma en termes d'intermodalité et de développement des transports, cet alinéa vise à assurer l'amélioration du maillage routier et la définition de ces itinéraires d'intérêt général.

Aussi pour compléter la liste des schémas à intégrer, nous demandons d'ajouter la référence explicite à l'élaboration d'un Schéma routier d'intérêt régional.

Ajout (en gras) :

Après le paragraphe :

« Le SRADDET intègre et se substitue aux schémas cités dans l'ordonnance du 27 juillet 2016 » et le paragraphe « Le SRADDET sera élaboré en cohérence et en articulation avec : » suivi de la liste des schémas existants, nous proposons d'ajouter l'alinéa suivant :

Il sera élaboré un Schéma routier d'intérêt régional.



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS

grpfn@grp.regioncentre.fr

fn-regioncentre.fr